

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-862

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	175 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	175 000 000	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	175 000 000	175 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement de repli, les député·es du groupe écologiste et social proposent d'augmenter les montants alloués aux Agences de l'eau comme l'avait initialement prévu le Plan Eau.

La hausse des ressources des agences de l'eau de 150 millions d'euros, votée en 2024 et qui découlait du plan eau, était certes une bonne nouvelle, bien que la suppression du plafond mordant des Agences aurait dû être mis en œuvre dès cette date. Une nouvelle hausse des ressources de 175M€ devait entrer en vigueur en 2025 dans le cadre du PLF. Cette hausse des ressources des agences de l'eau est décalée d'un an : le bleu budgétaire précise en effet que "*le deuxième relèvement de 175 M€ sera ainsi réalisé en 2026, pour s'adapter à la montée en charge progressive des recettes des agences*".

La Fédération nationale des travaux publics indique, à juste titre, que "*le mécanisme de plafond mordant permet à l'Etat de ponctionner les recettes des agences de l'eau et limite leurs capacités d'action. Pourtant, le déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau a été estimé à 4,6 Md€, dont 2 Md€ dans les réseaux*".

C'est pourquoi le groupe écologiste et social demande, a minima, que les engagements du Plan eau soient tenus.

Cet amendement propose de transférer 175 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 " Routes - Développement " du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers une nouvelle action 08 "Agences de l'Eau" du programme 113 "paysages, eau et biodiversité", qui abonde les crédits des agences.

Un amendement similaire a été déposé par le groupe LFI-NFP en commission du développement durable.